

Dématisation et signature électronique

Par **Jadomi**, le **04/02/2019** à **17:59**

Bonjour,

Propriétaire avec ma sœur et mon frère d'une maison distante de 250 km, mise à la vente par l'intermédiaire d'une agence. Le notaire des acquéreurs va établir un compromis en liaison avec notre notaire dont l'étude est proche de nos domiciles. J'aurai souhaité que l'acte soit dématérialisé et que nous puissions l'accepter par signature électronique chez notre notaire. Mais ce dernier me dit que ce n'est pas possible et les seules solutions sont soit se déplacer chez le notaire des acheteurs soit lui donner procuration.

Pouvez vous me confirmer ou m'informer le cas de la dématérialisation avec signature électronique ?

Et sinon quelles sont les possibilités existantes pour éviter un déplacement ?

Merci